

Déclaration relative aux principales incidences négatives sur la durabilité

Table des matières

- A. Introduction 2
- B. Description des principales incidences négatives sur la durabilité 3
- C. Description des politiques pour identifier et classer par priorité les principales incidences négatives sur la durabilité 11
 - I. Gouvernance 11
 - II. Processus de diligence raisonnable de Candriam sur les impacts ESG conduit par l'équipe ESG 11
 - a. Entreprises 12
 - b. Émetteurs souverains 13
- D. Description des actions visant à remédier aux principales incidences négatives sur la durabilité 14
 - I. Description des exclusions et notation ESG 14
 - II. L'intendance pour réduire les principales incidences négatives 15
 - III. Impact climatique 17
- E. Référence aux normes internationales 19

A. INTRODUCTION

La durabilité est ancrée dans le modèle opérationnel de Candriam et constitue un élément clé de notre culture d'entreprise. La stratégie de Candriam en matière de développement durable nous amène à intégrer les tendances de durabilité qui façonnent le monde de demain dans le processus de détermination des orientations stratégiques de notre entreprise. Notre philosophie consiste à établir et maintenir un équilibre entre une attitude responsable par rapport à toutes les parties prenantes et la recherche d'une performance financière pérenne. Candriam gère des investissements durables depuis 1996. En tant que gestionnaire d'actifs responsable, nous sommes engagés de longue date dans l'amélioration continue de notre philosophie et de notre méthodologie ESG (environnement, social, gouvernance) holistique, ainsi que dans l'expansion de notre gamme de produits d'investissement durable. En tant que gestionnaire d'actifs durable, Candriam reconnaît l'importance de tenir compte des risques et opportunités liés à la durabilité dans les portefeuilles que nous gérons et de prendre en haute considération les principales incidences négatives sur la durabilité.

D'une part, les investisseurs peuvent vouloir prendre en compte les risques et opportunités ESG, car ils sont de nature à influencer la performance financière de leurs investissements (« matérialité financière »). D'autre part, les investisseurs souhaitent aussi de plus en plus connaître l'impact de leurs investissements dans la transition vers une société durable (« matérialité durable »).

Reconnaissant cette double matérialité, Candriam évalue non seulement l'impact financier des critères ESG, mais cherche également à mesurer l'impact des actifs dans lesquels elle investit sur les principaux facteurs de durabilité.

Dans ce document, Candriam décrit les procédures de diligence raisonnable mises en place pour identifier et atténuer les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité causées par les émetteurs de titres détenus dans les portefeuilles de Candriam. Candriam considère les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PIN) au niveau de l'entité à l'exception de certains actifs. Cette politique est applicable à tous les fonds pour lesquels Candriam a la pleine discrétion en tant que société de gestion ou gérant de portefeuille, sauf accord contraire entre les parties concernées. Les portefeuilles suivants sont donc exclus du champ d'application de la présente politique :

- Les fonds pour lesquels Candriam est la société de gestion, mais pour lesquels elle a délégué l'activité de gestion des investissements à une autre entité.
- Les fonds pour lesquels Candriam n'est pas la société de gestion, mais a reçu l'activité de gestion des investissements par délégation d'une autre entité.

Pour les mandats de gestion de portefeuille discrétionnaire de tiers, cette politique est discutée au cas par cas avec le client dans la phase précontractuelle.

Cette politique est applicable à partir du 30 juin 2021. Le Comité du risque de durabilité est responsable de la validation de cette politique.

B. DESCRIPTION DES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ

Dans ses considérations d'investissement, Candriam aborde les incidences négatives par le biais d'un large éventail de méthodes allant de la notation et des exclusions ESG à un actionnariat actif. Conformément à la classification des fonds décrite dans ses publications SFDR, Candriam classe par ordre de priorité les indicateurs PIN au niveau de sa stratégie d'investissement.

Les émissions de gaz à effet de serre (GES) et les violations des principes du Pacte mondial des Nations unies sont les deux PIN que Candriam considère comme essentielles au niveau de l'entité. Tous les produits d'investissement durables, qu'ils soient classés comme article 8 ou article 9, excluent les émetteurs s'étant rendus coupables d'une ou de plusieurs violation(s) des principes du Pacte mondial des Nations unies. Ce type de violation est évalué de manière dynamique, sur la base de preuves bien établies, et tient compte à la fois de l'impact et des mesures correctives adoptées par l'émetteur. En ce qui concerne les émissions de GES, Candriam les suit pour tous les produits d'investissement durables article 8 ou article 9. De plus, Candriam considère la réduction des émissions de GES comme un objectif principal pour les produits relevant de l'article 9, sauf si cela n'est pas pertinent pour la stratégie.

L'équipe Recherche & investissements ESG a développé sa propre méthodologie de recherche ESG holistique tant pour les émetteurs souverains que les entreprises. Chaque émetteur est analysé sous de nombreux angles environnementaux, sociaux et de gouvernance, ce qui conduit à des recommandations et des notations ESG qui tiennent compte des principales incidences négatives des émetteurs sur les objectifs de durabilité. Elles sont utilisées de différentes manières dans les stratégies d'investissement de Candriam.

Les fonds relevant de l'article 9 du règlement SFDR ont des objectifs clairs en matière de durabilité et par conséquent, alignent leurs stratégies d'investissement et leur portefeuille sur les recommandations ESG finales de l'équipe ESG. En d'autres termes, les gestionnaires de portefeuille sélectionnent les émetteurs de l'univers ESG qui sont considérés comme éligibles, puis appliquent leurs stratégies et processus d'investissement respectifs pour construire le portefeuille final.

Les fonds relevant de l'article 8 du règlement SFDR considèrent les risques et opportunités ESG ainsi que les principales incidences négatives en intégrant les recommandations et les notations de l'équipe ESG sur les émetteurs dans les stratégies et les processus d'investissement lorsque des données suffisantes et fiables sur la durabilité sont disponibles.

Les Analystes ESG se basent sur des recherches internes et externes pour alimenter leurs modèles.

L'équipe s'efforce d'obtenir des informations de sources diverses, car nous considérons que les informations provenant de différents fournisseurs sont complémentaires. Ceci est dû au fait que la couverture et les méthodologies des fournisseurs sont différentes, de même que la culture d'entreprise qui peut finalement conduire à des divergences de vues et de notations finales. Ces différentes évaluations permettent à nos analystes ESG d'avoir une vision plus globale d'une entreprise.

Les méthodologies de recherche et de sélection ESG de Candriam tiennent compte des principales incidences négatives sur la durabilité à toutes les étapes du processus. Les PIN sont intégrées dans l'analyse ESG des émetteurs sur la base de la matérialité ou de la matérialité probable de chaque indicateur pour chaque industrie/secteur spécifique dans le/laquelle l'émetteur est actif. Compte tenu de la nature granulaire des informations à communiquer dans la déclaration des PIN, les 14 indicateurs PIN obligatoires sont mesurés, contrôlés et évalués en utilisant différents degrés/niveaux de matérialité. La matérialité dépend de plusieurs facteurs comme le type d'informations, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique (entreprises émettrices au sein de l'UE ou hors UE qui ne sont pas soumises à des obligations d'information sur le développement durable, telles que celles prévues par la directive sur l'information non financière).

Matérialité des 14 PIN obligatoires dans les modèles et processus de sélection ESG de Candriam

Matérialité
Élevée
Moyenne
Faible/aucune

Indicateurs applicables aux sociétés dans lesquelles les investissements sont réalisés

Thème durable	Indicateur de durabilité négatif	Explication
---------------	----------------------------------	-------------

CLIMAT ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT

Contribue à la lutte contre le changement climatique – Émissions de gaz à effet de serre	Empreinte carbone (PIN2)	Intégré dans l'analyse ESG et le modèle de notation ESG de Candriam ; Matérialité élevée
	Émissions de GES (PIN1)	Intégré dans l'analyse ESG et le modèle de notation ESG de Candriam ; Matérialité élevée
	Intensité des GES des entreprises émettrices (PIN3)	Intégré dans l'analyse ESG et le modèle de notation ESG de Candriam ; Matérialité élevée
	Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique (PIN6)	Intégré dans l'analyse ESG et le modèle de notation ESG de Candriam ; Matérialité élevée
	Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable (PIN5)	Intégré dans l'analyse ESG et le modèle de notation ESG de Candriam ; Matérialité élevée
	Exposition aux entreprises actives dans le secteur des énergies fossiles (PIN4)	Intégré dans l'analyse ESG et le modèle de notation ESG de Candriam ; Matérialité élevée
Préserver l'environnement naturel et les écosystèmes	Activité ayant un impact négatif sur les zones sensibles en termes de biodiversité (PIN7)	La qualité et la couverture des données ne sont pas toujours optimales ; matérialité moyenne dans l'analyse et le modèle de notation ESG de Candriam
	Émissions dans l'eau (PIN8)	La qualité et la couverture des données ne sont pas toujours optimales ; matérialité moyenne dans l'analyse et le modèle de notation ESG de Candriam
	Ratio de déchets dangereux (PIN9)	Qualité des données/couverture insuffisantes ; faible matérialité dans les modèles d'analyse et de notation ESG de Candriam

ASPECTS SOCIAUX ET RELATIFS AU PERSONNEL, RESPECT DES DROITS HUMAINS, LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LA SUBORNATION

Éviter les entreprises exposées à des pratiques illégales ou controversées	Exposition aux armes controversées (PIN 14)	Intégré dans l'analyse ESG et le modèle de notation ESG de Candriam ; Matérialité la plus élevée
	Violations des principes du Pacte mondial de l'ONU et des principes directeurs de l'OCDE (PIN 10)	Intégré dans l'analyse ESG et le modèle de notation ESG de Candriam ; Matérialité élevée
	Absence de processus et de mécanismes de contrôle de conformité au Pacte mondial de l'ONU (PIN11)	Intégré dans l'analyse ESG et le modèle de notation ESG de Candriam ; Matérialité élevée
Promotion de la diversité des genres	Diversité de genre au sein du Conseil d'administration (PIN13)	Matérialité moyenne dans l'analyse et le modèle de notation ESG de Candriam
	Écart de rémunération non ajusté (PIN12)	La qualité et la couverture des données ne sont pas toujours optimales ; matérialité moyenne dans l'analyse et le modèle de notation ESG de Candriam

INDICATEURS APPLICABLES AUX ÉMETTEURS SOUVERAINS ET SUPRANATIONAUX

Environnement	Intensité des GES (PIN15)	Intégré dans l'analyse ESG et le modèle de notation ESG de Candriam (capital naturel) ; Matérialité élevée
Social	Pays émetteurs faisant l'objet de violations sociales (PIN16)	Intégré dans l'analyse ESG et le modèle de notation ESG de Candriam (capital social et humain) ; Matérialité élevée

Pour chaque thème de durabilité, les indicateurs sont classés par priorité décroissante.

Un ensemble d'indicateurs d'autres principales incidences négatives sont également évalués et suivis dans le cadre de la méthodologie de recherche et de sélection ESG de Candriam. Comme précisé ci-avant, ces PIN supplémentaires ont un impact variable et généralement disparate sur les différent(e)s industries/secteurs en fonction des spécificités ESG des activités au sein de cette industrie/ce secteur. À nouveau, la qualité et l'étendue des données, l'applicabilité, la pertinence et la couverture géographique sont des facteurs déterminants utilisés dans l'évaluation de la matérialité de chaque indicateur PIN individuel.

Indicateurs applicables à des investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

		Matérialité pour votre secteur :
Titres verts	17. Part des obligations non certifiées comme vertes suivant une future initiative de l'UE établissant une norme européenne pour les obligations vertes	
Social	18. Note moyenne d'inégalité des revenus	
	19. Note moyenne de liberté d'expression	
Droits humains	20. Performance moyenne en matière de droits humains	
Gouvernance	21. Score moyen de corruption	
	22. Juridictions fiscales non coopératives	
	23. Score moyen de stabilité politique	
	24. Score moyen de l'État de droit	

Des écarts importants persistent entre le niveau et le type d'informations actuellement fournies par les entreprises investies sur les questions de durabilité et les informations nécessaires pour permettre à Candriam de se conformer à ses obligations légales. Dans certains domaines, comme les rapports financiers et le rapport sur la responsabilité sociétale des entreprises (RSE), des données de haute qualité sont généralement disponibles et font l'objet de contrôles de qualité et d'exactitude par les auditeurs de l'entreprise ou les régulateurs. Cependant, pour les principales incidences négatives, ce type de rapport audité et normalisé n'existe pas toujours. La matrice de matérialité relative présentée ci-dessus prend en compte la disponibilité et la qualité des informations nécessaires pour mesurer et suivre les principales incidences négatives sur la durabilité.

L'équipe Investissement et recherche ESG mène une procédure de diligence raisonnable sur chaque fournisseur de données ESG afin de s'assurer que la matérialité des problématiques ESG sont couvertes de la meilleure façon pour garantir une évaluation de grande qualité de la durabilité des entreprises investies. Les données des fournisseurs de données ESG intégrées dans la méthodologie de recherche ESG et les systèmes de gestion de portefeuilles de Candriam sont soumises à différents niveaux de contrôle et de surveillance afin de s'assurer que les données ESG de tous les systèmes d'information de Candriam (gestion de fonds et du risque, reporting...) sont adéquates, suffisantes et cohérentes.

Chaque fois que de nouvelles sources de données pouvant permettre à Candriam de mieux évaluer les principales incidences négatives sont identifiées, l'équipe d'investissements et de recherche ESG effectue la diligence requise et analyse la valeur ajoutée en termes de suivi et de mesure de ces principales incidences négatives. L'étape finale du processus de diligence consiste à transmettre/soumettre les informations au Comité du risque de durabilité pour validation.

En complément du processus de collecte d'informations basé sur la recherche et l'engagement ESG, l'équipe ESG et les autres parties prenantes utilisent d'autres sources d'information en fonction des avantages qu'elles apportent au processus de recherche et de sélection ESG ainsi qu'au reporting. Au 30 juin 2021, les fournisseurs de données ESG externes suivants étaient utilisés :

Type de sélection	Agence de notation	Certification	Périmètre	Lien
Critère d'égalité des genres	Equileap	-	Entreprises internationales	https://equileap.org/
Méthode internationale normalisée de déclaration et de divulgation des données sur le sexe au travail	Bloomberg	Indice d'égalité des genres	Entreprises internationales	www.bloomberg.com/GEI
Critères ESG – Activités controversées – Critères normatifs	MSCI ESG Research	-	Entreprises internationales	https://www.msci.com/esg-integration
Critères normatifs	ISS-Ethix	-	Entreprises des marchés émergents	https://www.issgovernance.com/
Critères de sélection utilisés pour exclure l'industrie des armes			Entreprises internationales	
Données environnementales	S&P Trucost	-	Entreprises internationales	https://www.trucost.com/
Émissions de gaz à effet de serre, mix énergétique, exposition aux carburants fossiles				
Critères ESG – Activités controversées – Critères normatifs	Sustainalytics	-	Entreprises internationales	https://www.sustainalytics.com/
Le criblage du secteur des mines et de l'énergie a été utilisé pour exclure les extractions non conventionnelles et le charbon thermique	Wood Mackenzie	-	Entreprises internationales	https://www.woodmac.com/
Mesure des Objectifs de développement durable	ISS-Oekom	-	Entreprises internationales	https://www.issgovernance.com/esg/
Analyse et mesure du risque des pays	MapleCroft	Indice d'égalité des genres	Entreprises internationales	https://equileap.org/
Analyse et mesure du risque ESG des pays	RepRisk	-	Émetteurs souverains	https://www.maplecroft.com/
Analyse et mesure du risque des pays	EIU	-	Émetteurs souverains	https://www.reprisk.com/
Données sur l'énergie des pays				
Données quantitatives, notation du risque politique et du risque pays	PRS Group	-	Émetteurs souverains	https://www.eiu.com/n/
Performance ESG des économies – Risque de crédit souverain – Alignement des objectifs climatiques	Beyond Ratings	-	Émetteurs souverains	https://www.beyond-ratings.com/
Données environnementales sur la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique	Carbon4 Finance	-	Entreprises internationales	https://www.carbone4.com/

C. DESCRIPTION DES POLITIQUES POUR IDENTIFIER ET CLASSER PAR PRIORITÉ LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ

I. Gouvernance

Candriam a mis en place une structure de gouvernance ESG à l'échelle de l'entreprise afin d'assurer une surveillance et un flux d'informations appropriés en ce qui concerne les problématiques et impacts ESG.

Le **Comité du risque de durabilité**, codirigé par les équipes ESG et gestion du risque de Candriam, supervise le processus de gestion des principales incidences négatives sur la durabilité des entreprises et pays dans lesquels nous avons investi. Les différentes étapes sont les suivantes :

- Présentation de l'analyse ESG et diligence raisonnable avec identification des pires performances ESG et propositions d'actions appropriées ;
- Examen et validation du processus avec décision finale sur les actions ;
- Supervision des évaluations et intégration des PIN dans les systèmes de gestion.

Lorsqu'un manquement ESG pouvant potentiellement conduire à une incidence négative majeure sur un facteur de durabilité est détecté pour un émetteur, l'équipe ESG propose une action appropriée au Comité du risque de durabilité pour décision : Engagement et initiation d'un dialogue, Exclusion ou Aucune action.

II. Processus de diligence raisonnable de Candriam sur les impacts ESG conduit par l'équipe ESG

Candriam vise à gérer les risques et les incidences négatives potentielles de ses investissements sur la durabilité de plusieurs manières, notamment par l'utilisation de critères de sélection généraux, la surveillance des violations des normes et l'application du système de notation ESG interne de Candriam.

Candriam définit le fait d'investir durablement comme l'intégration de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions d'investissement.

L'analyse ESG réalisée vise à évaluer comment les entreprises créent de la valeur en intégrant la durabilité dans leurs activités commerciales et l'intérêt des parties prenantes dans leurs processus de gestion opérationnelle et financière.

Les défis liés à la durabilité sont analysés sous deux angles distincts, mais liés, à savoir les **activités commerciales** et la **gestion des parties prenantes**. Candriam a développé un processus d'analyse structuré et cohérent permettant de sélectionner les entreprises en fonction de leur capacité à relever ces deux défis sectoriels spécifiques.

a. Entreprises

Un aperçu de notre cadre ESG pour les entreprises émettrices est présenté ci-dessous :

   		
Exclusions d'activités & sélection normative	Analyse des activités commerciales	Analyse des parties prenantes
<ul style="list-style-type: none">• Exclusion des activités controversées au niveau social ou environnemental• Suivi des controverses liées aux principes du Pacte mondial<ul style="list-style-type: none">• Droits humains• Droits des travailleurs• Environnement• Corruption	<ul style="list-style-type: none">• Changement climatique• Ressources & déchets• Numérisation et innovation• Vie saine et bien-être• Évolutions démographiques	<ul style="list-style-type: none">• Investisseurs• Environnement• Capital humain• Clients• Société• Fournisseurs

Les **notes ESG** sont élaborées sur la base d'un cadre ESG interne comprenant les piliers suivants :

- **Activités controversées** : exclusion des entreprises impliquées dans certaines activités qui n'incarnent pas la durabilité.
- **Analyse normative** : les entreprises qui ne respectent pas les principes du Pacte mondial des Nations unies sont exclues.
- **Analyse des activités commerciales** : les entreprises sont exposées à des tendances ESG majeures de long terme qui peuvent fortement influencer l'environnement dans lequel elles opèrent et qui peuvent façonner leurs futurs défis commerciaux et leur croissance à long terme. Nous avons identifié cinq tendances de durabilité clés : le changement climatique, les ressources et les déchets, une vie saine et le bien-être, les évolutions démographiques ainsi que la numérisation et l'innovation.
- **Analyse des parties prenantes** : nous évaluons la mesure dans laquelle chaque entreprise intègre les intérêts de six parties prenantes dans sa stratégie à long terme : investisseurs, capital humain, fournisseurs, clients, société et environnement.
- **Intendance (stewardship)** : l'engagement, le dialogue et les votes par procuration sont essentiels à notre processus d'investissement, car ils fournissent des informations supplémentaires sur les émetteurs et encouragent les meilleures pratiques.

b. Émetteurs souverains

L'approche de Candriam en matière d'analyse souveraine ESG repose sur quatre piliers de durabilité : le capital humain, le capital naturel, le capital social et le capital économique. Cette analyse est couplée à des règles d'exclusion relatives aux régimes à haut risque et à des normes minimales applicables à toute démocratie. Veuillez trouver ci-dessous un aperçu du cadre souverain :



Les 4 formes de capital
d'un pays

Filtre des régimes à
haut risque

Capital
humain

Capital
naturel

Capital
social

Capital
économique

- Basé sur l'analyse de Candriam des régimes hautement oppressifs
- Inclut dans la liste de pays élaborée par la task force Action financière

Normes minimales de démocratie

La notation ESG des émetteurs souverains évalue la mesure dans laquelle les pays obtiennent de bons résultats dans quatre catégories de critères de développement durable : **capital humain**, **capital naturel**, **capital social** et **capital économique**. Les facteurs environnementaux jouent un rôle prépondérant dans notre modèle, influençant également la notation d'un pays pour le capital humain, social et économique. La surpondération des aspects environnementaux est justifiée par le fait qu'un pays ne peut être performant sur aucun front s'il est confronté à des dommages environnementaux graves à long terme. Tôt ou tard, ces externalités environnementales auront un impact sur la santé humaine, la cohésion sociale et les critères relatifs au capital économique. Les quatre formes de capital intègrent un large éventail de facteurs ESG tangibles alimentés par plusieurs fournisseurs de données spécialisés.

L'analyse ESG des émetteurs souverains visant également à fixer des normes minimales en termes de démocratie et de transparence, nous excluons les régimes dictatoriaux très oppressifs et les pays classés comme « non libres » sur la base de l'indice Freedom in the World de Freedom House et de l'indice Voice & Accountability de la Banque mondiale. Nous excluons aussi tous les pays présents sur la liste des juridictions à hauts risques du Groupe d'action financière (GAFI) sujets à un Appel à l'action.

D. DESCRIPTION DES ACTIONS VISANT À REMÉDIER AUX PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ

Afin d'atténuer les principales incidences négatives des émetteurs de titres détenus en portefeuille, différentes approches sont combinées au niveau de l'entité et du portefeuille. La première démarche est d'exclure les émetteurs dont la situation est jugée trop grave pour parvenir à une solution par le biais de l'engagement. De telles exclusions peuvent résulter de l'implication de l'émetteur dans des activités controversées ou de l'analyse ESG de Candriam. Les émetteurs pour lesquels les analystes de Candriam ont identifié des PIN pouvant être atténuées seront ciblés par une démarche d'engagement, soit directement, soit par le biais d'initiatives de collaboration. Enfin, une approche spécifique est prévue pour évaluer et atténuer le risque climatique au vu de l'urgence et de la prédominance de cette PIN à travers tous les portefeuilles.

I. Description des exclusions et notation ESG

Un des cadres d'investissement ESG de Candriam, consistant en une sélection normative et/ou des listes d'exclusion, est mis en œuvre dans l'ensemble de notre gamme de produits afin de garantir que le portefeuille respecte une norme ESG minimale.

En fonction de la stratégie d'investissement, le portefeuille pourrait, par exemple, exclure certains secteurs ou sélectionner les titres respectant des normes ESG plus élevées.

Pour toute information complémentaire veuillez consulter notre [Politique d'exclusion](#).

Une entreprise dans laquelle un investissement a été réalisé est analysée à l'aide du modèle ESG de Candriam, incluant une évaluation des indicateurs PIN. Les émetteurs sont classés en fonction d'indicateurs individuels ainsi que d'ensembles d'indicateurs. Le résultat de l'évaluation globale et du classement est une note reflétant la performance de chaque entreprise. Les entreprises investies présentant les plus mauvaises notes sont ensuite analysées par l'équipe ESG de Candriam.

Quand un manquement ESG (conduisant potentiellement à une incidence négative majeure sur un facteur de durabilité) est détecté pour un émetteur, l'équipe ESG propose une action appropriée au Comité du risque de durabilité qui doit prendre la décision.

L'éventail des actions possibles est le suivant :

- **Engagement** : l'entreprise investie est identifiée comme candidate pour une démarche d'engagement. Cela peut être motivé par diverses raisons telles que la performance PIN globale de l'émetteur ou ses résultats pour certains indicateurs. L'équipe ESG de Candriam lance la démarche d'engagement auprès de l'entreprise investie et suit les ICP définis.
- **Exclusion** : l'entreprise investie n'est pas éligible pour des investissements dans les portefeuilles de Candriam, et est ajoutée à la liste d'exclusions de Candriam, ou est exclue uniquement de certains types de portefeuilles selon la classification SFDR.
- **Aucune action** : le niveau de l'indicateur de l'entreprise investie est considéré comme ne reflétant pas la performance réelle de la société, et aucune autre action n'est nécessaire à ce stade. L'entreprise investie continuera à être évaluée sur une base continue.

II. L'intendance pour réduire les principales incidences négatives

L'intendance (stewardship) est un élément clé de nos processus d'investissement à long terme étant donné son impact potentiel sur les rendements des investisseurs et sa pertinence en tant que canal de discussion des incidences sur la durabilité avec les entreprises investies. Candriam entreprend une démarche d'engagement ciblant une série d'aspects auprès des équipes de direction des entreprises dans lesquelles elle pourrait investir. L'intendance prend la forme d'un dialogue direct et individuel entre les analystes ESG et les représentants de l'entreprise et des autres parties prenantes.

Nos activités d'engagement ciblent 3 objectifs principaux qui sont directement liés à notre sélection ESG :

- encourager l'amélioration des déclarations ESG ;
- soutenir les décisions d'investissement ;
- influencer les pratiques de l'entreprise en ce qui concerne les problématiques et incidences ESG.

En particulier, les activités d'engagement liées au processus de décision d'investissement ont lieu :

- dans le cadre de notre méthode d'analyse ESG, quand Candriam veut informer les émetteurs de sa décision finale et les principaux éléments qui la justifie ;
- systématiquement, à la suite d'un événement jugé controversé et/ou matériel (par exemple, la violation des principes du Pacte mondial des Nations unies), entraînant l'ajout du nom de l'émetteur à notre liste de surveillance. Toute entreprise devenant non éligible sur la base d'une analyse normative est ainsi contactée.

Vous pouvez retrouver davantage d'informations sur les activités d'engagement chez Candriam dans la [Politique d'engagement de Candriam](#).

L'engagement a pour objectif d'encourager les émetteurs à adopter/adhérer à des normes/standards reconnus ou à des pratiques plus courantes, afin de pouvoir mieux anticiper et gérer les risques et opportunités ESG spécifiques.

Une démarche d'engagement est initiée quand nous estimons que les émetteurs en question pourraient perdre leur avantage compétitif et/ou compromettre leur valorisation à moyen ou long terme en n'étant pas préparés à l'évolution des conditions de marché, car ils n'ont pas géré correctement un sujet ESG. Une telle situation justifie notre soutien à un renforcement des mesures préventives ou curatives.

Dans le détail, les activités d'engagement avant ou après les assemblées générales annuelles (AGA), ainsi que le vote proprement dit, font partie de ce pilier. Dans ses contacts avec les émetteurs, Candriam présente sa politique de vote et les raisons qui sous-tendent certaines recommandations de vote controversées, en préconisant un changement en faveur des meilleures pratiques dans le domaine.

La Politique de vote par procuration de Candriam favorise les résolutions soutenant les principes du développement durable conformément à son approche durable et responsable.

Le Comité stratégique du groupe de Candriam est le responsable final des activités de vote par procuration en tant que composante de notre processus d'investissement. Le Comité de vote par procuration de Candriam est le « gardien » de notre Politique de vote et responsable de sa mise en œuvre. Ce Comité, dédié à l'exercice responsable des droits de vote chez Candriam, a une triple mission :

- définir la politique générale pour l'exercice des droits de vote de Candriam et l'évolution de cette politique ;
- examiner les propositions de vote des analystes ESG et évaluer l'efficacité des votes exprimés lors des assemblées d'actionnaires ;
- s'assurer que la politique de vote de Candriam est correctement implémentée dans les procédures opérationnelles.

Le Comité rassemble des représentants internes du Management et des équipes Opérations, Risque et Recherche ESG & intendance. Des représentants du département juridique peuvent assister aux réunions sur demande.

Le Comité se réunit régulièrement durant la saison des AGA.

Pour toute information complémentaire, veuillez vous référer à la [Politique de vote par procuration de Candriam](#) publiée sur notre site Internet.

III. Impact climatique

Parmi les principales incidences négatives liées aux activités de Candriam, la contribution au climat, ainsi que l'atténuation des émissions de GES et l'adaptation à l'impact du changement climatique, méritent une place particulière. En effet, le réchauffement climatique mondial constitue une menace existentielle pour nos sociétés, mettant en péril notre capacité à maintenir notre niveau de développement à moyen et long terme si nous continuons sur la voie actuelle. Comparé aux autres défis de durabilité faisant toujours l'objet de certains débats, le rôle des entreprises est clair dans la lutte et l'adaptation au changement climatique. Un ensemble de données scientifiques solides mettent en évidence le rôle des entreprises dans les émissions de CO₂ et d'autres gaz à effet de serre, et les pistes permettant à ces entreprises de réduire leurs émissions conformément à un scénario de limitation du réchauffement climatique à moins de 2 degrés.

En tant que société de gestion d'actifs, Candriam a un rôle important à jouer dans la lutte contre le changement climatique à deux niveaux. Premièrement, nous avons pour objectif de réduire les émissions de gaz à effet de serre, la principale incidence négative, de nos activités opérationnelles, comme le chauffage des bureaux ou les voyages, et financer des projets de compensation avec, comme résultat, que ces émissions de carbone évitées « neutralisent » nos émissions résiduelles. Deuxièmement, Candriam a développé un cadre pour intégrer l'impact sur le changement climatique dans nos décisions d'investissement et d'allocation d'actifs pour nos portefeuilles. La Politique climatique de Candriam définit la manière dont nous articulons ce double objectif dans nos activités ainsi que la gouvernance permettant de définir, surveiller et revoir la stratégie de Candriam en matière de changement climatique. Cette Politique climatique suit les recommandations de la TCFD (Task Force on Climate-related Financial Disclosures) pour structurer notre approche de l'intégration du changement climatique à tous les niveaux de nos activités. En ce qui concerne les investissements, le changement climatique représente l'un des cinq défis mondiaux de durabilité sur lesquels nous nous concentrons dans le cadre de notre analyse des activités d'une entreprise. Grâce à notre modèle interne, cette analyse nous permet d'établir des notes individuelles intégrant l'impact, positif ou négatif, des entreprises investies sur le changement climatique. Tous les gestionnaires d'investissements de Candriam ont accès à ces notes et sont en mesure de tirer parti de ces connaissances lorsqu'ils prennent des décisions d'allocation de capital.

De plus, les gestionnaires d'investissements ont accès aux données concernant les émissions de gaz à effet de serre des entreprises détenues en portefeuille ainsi qu'aux données relatives aux émissions globales du portefeuille par rapport à son indice de référence. Cela leur permet de visualiser en temps réel l'impact de leurs décisions d'investissement sur l'empreinte carbone de leurs investissements et d'ainsi tendre vers une réduction de cette empreinte au fil du temps. Ces recherches internes ont amené Candriam à définir, sur la base de preuves scientifiques, une politique d'exclusion, pour l'ensemble de l'entreprise, des investissements dans toutes les activités liées au charbon thermique. Conformément à cette composante de la Politique d'exclusion de Candriam, nous n'investissons pas dans des entreprises impliquées dans l'extraction de charbon thermique ou la génération d'électricité à partir de charbon si ces activités représentent un certain pourcentage du chiffre d'affaires, tel que défini dans la Politique d'exclusion.

En tant qu'actionnaire actif, Candriam utilise aussi ces recherches pour mieux comprendre comment les entreprises peuvent améliorer leurs pratiques pour lutter contre le changement climatique. Nous collaborons avec les entreprises, par des démarches d'engagement et d'autres initiatives, pour mettre en œuvre ces changements. Ces activités d'engagement peuvent être soit directes auprès de l'entreprise, soit passer par des initiatives de collaboration, à condition que les objectifs soient alignés sur des fondements climatiques basés sur des données scientifiques. Candriam utilise aussi ses droits de vote pour accélérer le changement, en initiant et en soutenant un nombre croissant de résolutions liées au climat lors des assemblées d'actionnaires afin d'encourager les entreprises à intégrer les risques liés au changement climatique au cœur de leurs stratégies, conformément aux recommandations de la TCFD.

Comme d'ores et déjà mentionné, un des deux objectifs d'investissement durable du véhicule d'investissement Candriam Sustainable SICAV est de contribuer à atteindre les objectifs de lutte contre le changement climatique définis par l'accord de Paris. Lorsque cela est pertinent pour leur stratégie, les compartiments de cette SICAV visent à ce que les émissions de gaz à effet de serre de leur portefeuille soient inférieures d'au moins 30 % à leur indice de référence. Cette SICAV est à l'avant-garde du développement par Candriam de stratégies d'investissement innovantes dans un large éventail de classes d'actifs et de zones géographiques, conçues pour contribuer positivement, concrètement et significativement à la lutte contre le changement climatique. Ces développements peuvent insuffler des décisions d'investissement chez Candriam et ainsi contribuer à de nouveaux progrès vers la réalisation des objectifs de l'accord de Paris.

Les risques et incidences climatiques sont analysés par le Comité du risque de durabilité qui évalue les risques financiers et réputationnels pour les entreprises.

E. RÉFÉRENCE AUX NORMES INTERNATIONALES

La procédure de diligence raisonnable ESG de Candriam inclut une évaluation basée sur le Pacte mondial des Nations unies pour les entreprises investies ainsi que sur le Gafi et l'indice Freedom House pour les pays.

À la date du 30 juin 2021, Candriam était signataire/membre des initiatives de durabilité listées ci-dessous. Ces initiatives visent à remédier à certaines principales incidences négatives par le biais d'une action concertée et de la promotion des meilleures pratiques.

Engagements	ESG	A rejoint / a signé en
PRI - Principes pour l'investissement responsable	ESG	2006
Engagement carbone de Montréal	E	2015
L'Appel de Paris	E	2015
Adhésion aux Principes des obligations vertes et sociales	ES	2017
Tobacco-Free Finance Pledge (lutte contre le tabac)	S	2018
The Investor Agenda	E	2018
Engagement à soutenir une transition climatique juste	ESG	2018
Soutien à la TCFD	E	2021

Initiatives de collaboration pour un Appel à l'action	ESG	A rejoint / a signé en
CDP - Carbon Disclosure Project (dont programmes sur le changement climatique, l'eau et les forêts)	E	2004
Access to Medicine (accès à la médecine)	S	2010
Access to Nutrition (accès à une alimentation de qualité)	S	2013
Initiative de décarbonisation (dont engagements RE100 & EP100)	E	2017
Climate Action 100+	E	2017

Luxembourg - Bruxelles - Paris - Londres



Amsterdam - Dubaï - Francfort - Genève - Zurich - Madrid - Milan - New York



140 mds €

Actifs sous gestion au
30 juin 2020



570

professionnels
expérimentés et engagés



25 années

d'expérience dans la gestion
durable

Ce document est uniquement fourni à titre d'information, il ne constitue pas une offre d'achat ou de vente d'instruments financiers, ni un conseil en investissement et ne confirme aucune transaction, sauf convention contraire expresse. Bien que Candriam sélectionne soigneusement les données et sources utilisées, des erreurs ou omissions ne peuvent pas être exclues a priori. Candriam ne peut être tenue pour responsable de dommages directs ou indirects résultant de l'utilisation de ce document. Les droits de propriété intellectuelle de Candriam doivent être respectés à tout moment ; le contenu de ce document ne peut être reproduit sans accord écrit préalable.

Candriam recommande aux investisseurs de consulter sur son site www.candriam.com les informations clés pour l'investisseur, le prospectus et toute autre information pertinente avant d'investir dans un de ses fonds, y compris la valeur nette d'inventaire (VNI) des fonds. Ces informations sont disponibles en anglais ou dans une langue nationale pour chaque pays où le fonds est autorisé à la commercialisation.